

tenue sous la présidence de Monsieur Jouno, assisté(e)
de Monsieur Ambert et Monsieur Albouy, Conseillers
En présence de Monsieur Fraboulet, Rapporteur public
Madame Guillou, Greffière

10 heures 15

01)	DOSSIER N° 2203424	RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	demande d'annuler le contrat conclu le 22 avril 2022 portant sur la caractérisation des climats de turbidité et de la production phytoplanctonique par analyse d'images et le rejet implicite de sa demande indemnitaire préalable du 1er juillet 2022	
Demandeur	Nom des parties ARGANS	Représentants des parties Maître BLANQUET Ronan (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LORIENT AGGLOMERATION SAS I-SEA	SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES
02)	DOSSIER N° 2300790	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	demande d'annuler le marché public à accord-cadre (lot n°18) conclu entre le centre hospitalier régional universitaire de Brest et la société Becton Dickinson relatif à la fourniture de dispositifs médicaux stériles pour abords vasculaires et d'annuler la décision du 17 novembre 2022 du centre hospitalier régional universitaire de Brest de rejet de son offre pour le lot n°18 dudit marché public à accord-cadre	
Demandeur	Nom des parties SOCIETE ALPHADIAB	Représentants des parties ADMINIS AVOCATS
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BREST SOCIETE BECTON DICKINSON	Maître RAYSSAC Rodolphe (Cour)

10 heures 15

03)	DOSSIER N° 2302303	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	Demande de condamner le centre hospitalier régional universitaire de Brest à lui verser la somme de * euros au titre des préjudices qu'elle estime avoir subis en raison de son éviction de la procédure d'attribution du marché public à accord-cadre relatif à la fourniture de dispositifs médicaux stériles pour abords vasculaires pour le lot n°18	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIÉTÉ ALPHADIAB	ADMINIS AVOCATS (Cour)
Défendeur	CHRU BREST - HOPITAL LA CAVALE BLANCHE	Maître RAYSSAC Rodolphe (Cour)
Observateur	SOCIETE BECTON DICKINSON	
04)	DOSSIER N° 2203525	RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision implicite de rejet du 16 janvier 2022 relatif au décompte général en vue d'obtenir la modification du solde du marché suite à des travaux modificatifs et supplémentaires réalisés dans le cadre de l'exécution du lot n°10 " Doublages - Cloisons sèches " du marché public de travaux pour la construction du nouvel hôpital de Riantec	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE ARTBAT SYSTEM	Maître BOCHEREAU Anne-Hélène (Cour)
Défendeur	GROUPE HOSPITALIER BRETAGNE SUD	Maître RAYSSAC Rodolphe (Cour)
	SOCIETE AIA ARCHITECTES	Maître CHENEVAL Emmanuel (Cour)
	SOCIETE AIA INGENIERIE	Maître CHENEVAL Emmanuel (Cour)
	SOCIETE COFITEX	SOCIETE D'AVOCATS PARTHEMA 3
	SARL JLBI CONSEILS	SOCIETE D'AVOCATS BOQUET DAGORN
	SOCIETE AIA ENVIRONNEMENT	Maître CHENEVAL Emmanuel (Cour)
	SOCIETE ARMOR INGENIERIE	Maître CHENEVAL Emmanuel (Cour)
	SOCIETE AIA MANAGEMENT DE PROJET	Maître CHENEVAL Emmanuel (Cour)

10 heures 15

05)	DOSSIER N° 2304976	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté du 15 mars 2023 par lequel le préfet du Finistère a mis en demeure la Sarl Pépinières Guerrot de fermer au public les surfaces de vente exploitées illicitement sous l'enseigne La Grande Pépinière à Quimper	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL PEPINIERES GUERROT	SOCIETE D'AVOCATS CORNET VINCENT SEGUREL (CVS)
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	
06)	DOSSIER N° 2404169	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté du 3 juin 2024 par lequel le préfet du Finistère a ordonné la fermeture au public de 2006 m2 de surface de vente de produits non issus de sa production et exploitée par l'enseigne La Grande Pépinière à Quimper sans autorisation d'exploitation commerciale et le paiement d'une astreinte journalière de cinq euros/m2 exploité illicitement jusqu'à régularisation effective, ensemble la décision du 13 juillet 2023 de rejet de son recours gracieux	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SAS PEPINIERES GUERROT	SOCIETE D'AVOCATS CORNET VINCENT SEGUREL (CVS)
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	
07)	DOSSIER N° 2302058	RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	IR : Demandant de prononcer la décharge des rappels d'impôt sur le revenu et de contributions sociales mis à leur charge au titre des années 2016 et 2017	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et Madame	CABINET DE CONSULTANT
Défendeur	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL ILE-DE-FRANCE EST	

10 heures 15

08)	DOSSIER N° 2300685	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	CIMA : Demande de restitution du crédit impôt en faveur des métiers d'art au titre des années 2019 à 2021 (art 244 quater O du CGI)	
Demandeur	Nom des parties SARL ACM	Représentants des parties SAS
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE	
09)	DOSSIER N° 2300774	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	CIMA : Demande de restitution du crédit impôt en faveur des métiers d'art au titre des années 2019 à 2021 (art 244 quater O du CGI)	
Demandeur	Nom des parties SAS PORCLO	Représentants des parties SAS
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE	
10)	DOSSIER N° 2301045	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	CIMA : Demande de restitution du crédit impôt en faveur des métiers d'art au titre des années 2019 à 2021 (art 244 quater O du CGI)	
Demandeur	Nom des parties EURL CHARPENTE VANNETAISE	Représentants des parties SAS
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE	

10 heures 15

11)	DOSSIER N° 2300553	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire CIMA : Demande de restitution du crédit impôt en faveur des métiers d'art au titre des années 2019 à 2021 (art 244 quater O du CGI)

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur SARL METALLERIE DES PORTES DE BRETAGNE

CABINET JP CONSEIL CENTRE

Défendeur DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE
ET ILLE-ET-VILAINE

Arrêté le 05/09/2025

Le président du tribunal